



**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Brussels, June 1983

Non-nuclear research to avoid excessive dispersal of resources (1)

One of the seven priority objectives set for Community-level research in the Commission's recently-adopted framework programme of scientific and technical activities was to improve the management of energy resources.

On 1 June the Commission, acting on an initiative from Mr Davignon, adopted the research action programme in the field of non-nuclear energies - its most powerful instrument for working towards, and achieving, this objective.

The overall aim of the programme put forward is to help to improve the Community's position in the energy sector, by diversification, and rational use, of supplies. To attain this, the programme proposes R&D in areas where joint action by the Community brings greater benefits than isolated national measures.

In essence, the Commission is anxious to prevent excessive dispersal of Europe's financial resources. What is more this reflects one of the general aims of the Commission's R&D strategy - to select major projects and to place particular emphasis on rigorous management of the programmes and of the related expenditure.

In this specific case, the non-nuclear energy programme is to be financed jointly by industry, the EC, universities and national R&D centres from both the public and private sectors.

./..

(1) COM(83) 311 : Research action programme in the field of non-nuclear energies.

The proposal is to follow-up the second energy R&D programme, due to finish on 30 June 1983, by a third - covering renewable sources of energy and the rational use of energy and spread over four and a half years (from 1 July 1983 to 31 December 1987).

The programme fits in with the Community's energy strategy and with the joint R&D strategy outlined in the framework programme. It will also make a significant contribution towards other objectives, notably towards improving the competitiveness of industry and agriculture, regional development and towards providing greater assistance to the developing countries. It has been closely coordinated with the Joint Research Centre's activities in this field and with the related demonstration projects.

The aim is that this joint R&D effort should help to satisfy the need :

- (a) to preserve political and economic freedom of manoeuvre in the face of changes in the availability, cost and acceptability of the leading conventional sources of energy - oil, coal, gas and nuclear power - by extending the range of energy sources for which efficient application technology has been developed and by keeping up-to-date the Community's technological capability to harness the basic sources;
- (b) to reduce the economic burden imposed by the energy wasted in inefficient or unnecessary applications;
- (c) to reduce the exceptionally heavy dependence on petroleum products on the part of some of the major energy consumers, and in particular of the transport sector, by providing easily-transportable energy supplies;

(d) to make available the energy supplies and application technology appropriate to the specific requirements of individual regions of the Community;

(e) to enable industries in the Community to develop, manufacture and market energy technology and energy products more competitively;

(f) to enhance the Community's capacity to assist the developing countries in various areas of energy technology.

The programme put forward comprises eight sub-programmes :

- Solar energy	(80)
- Energy from biomass	(53)
- Wind energy	(32)
- Geothermal energy	(39)
- Energy conservation	(53)
- Utilization of solid fuels	(63)
- Production and utilization of new energy vectors	(43)
- Energy systems analysis and modelling	(16)

(The figures in parentheses indicate the estimated budget requirements in million ECU).

The action programme also incorporates two further sub-programmes which the Joint Research Centre is to conduct as part of its own programme :

- testing of solar energy systems; and
- energy management in the home.

Some 39 million ECU are to be allocated to these from the JRC's budget for 1983 to 1987.

Past programmes have shown that action conducted on a cost-sharing basis, coordinated with the JRC's parallel work and managed in the light of the constant evaluation of the results by Commission staff and outside experts is the most appropriate formula for such a Community research programme.



**INFORMATION · INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juin 1983

Recherche non-nucléaire : éviter les saupoudrages. (1)

Un des sept objectifs prioritaires de la recherche communautaire retenus dans le programme cadre des activités scientifiques et techniques adopté récemment par la Commission Européenne concerne l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques.

Le programme d'action de recherche dans le domaine des énergies non-nucléaires que la Commission a adopté à l'initiative du Vice-Président Davignon le 1er juin est l'instrument le plus important pour développer et mettre en oeuvre cet objectif.

Le but général du programme proposé est de contribuer à l'amélioration de la position de la Communauté dans le domaine de l'énergie, par la diversification des sources énergétiques et par leur utilisation rationnelle. A cette fin, des actions de R & D sont proposées dans des domaines où les activités communautaires présentent davantage de bénéfices que des actions nationales isolées.

C'est en fait un " saupoudrage " de moyens financiers que la Commission veut éviter à l'Europe : cela répond d'ailleurs au souci général de la Commission à l'égard de la stratégie de R&D qu'elle a lancée, à savoir que l'on retienne désormais des actions significatives, avec un accent particulier sur la rigueur dans les dépenses et la gestion des programmes.

En l'occurrence, le programme non-nucléaire en question sera co-financé par les industriels, la CE, les universités et les centres de R&D nationaux, publics comme privés.

(1) : COM (83) 311 : programme d'action de recherche dans le domaine de l'énergie non-nucléaire.

Dans le cadre du programme d'action de recherche dans le domaine des "énergies non-nucléaires", il est proposé que le "Deuxième programme de R&D Energie" (*), qui s'achève le 30 juin 1983, soit suivi d'un troisième qui porte sur les sources d'énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie et couvre une période de quatre ans et demi du 1er juillet 1983 au 31 décembre 1987.

Le programme est conçu en conformité avec la stratégie énergétique communautaire et avec la stratégie commune de R&D ainsi qu'indiqué dans le programme cadre.

Il peut aussi apporter une contribution importante aux autres objectifs et principalement à la promotion de la compétitivité industrielle et agricole, au développement régional et au renforcement de l'aide aux pays en développement. Le programme est étroitement coordonné avec les activités correspondantes du Centre Commun de Recherche ainsi qu'avec les projets de démonstration connexes.

Le programme a pour but de contribuer, par un effort coopératif de R&D, à répondre à

- a) la nécessité de garantir une liberté de manoeuvre politique et économique face à l'évolution de la disponibilité, du coût et de l'acceptation des principaux combustibles usuels - pétrole, charbon, gaz, nucléaire - en élargissant l'éventail des sources d'énergie pour lesquelles une technologie d'exploitation efficace a été développée et en gardant à jour la capacité technologique de la Communauté à exploiter les combustibles essentiels;
- b) la nécessité de réduire la charge économique des coûts du gaspillage énergétique entraîné par des applications inefficaces ou superflues;
- c) la nécessité de réduire pour certains des principaux consommateurs d'énergie - surtout dans le secteur des transports - la particulière dépendance vis-à-vis des produits pétroliers et de fournir une énergie disponible sous forme transportable;

d) la nécessité de rendre disponibles un approvisionnement énergétique et des technologies d'utilisation appropriées en vue de rencontrer les besoins résultant de situations régionales particulières dans la Communauté;

e) la nécessité de stimuler la compétitivité des industries de la Communauté en matière de développement, de fabrication et de commercialisation de technologies et produits énergétiques;

f) la nécessité de contribuer, dans différents domaines de techniques énergétiques, à la capacité de la Communauté à apporter son aide aux pays en développement.

Le programme proposé comprend huit sous-programmes:

- Energie solaire (80)
- Energie de la biomasse (53)
- Energie éolienne (32)
- Energie géothermique (39)
- Economie de l'énergie (53)
- Utilisation des combustibles solides (63)
- Production et utilisation des nouveaux vecteurs énergétiques (43)
- Analyse de systèmes énergétiques et modélisation (16)

(Les chiffres en regard des intitulés indiquent en MioECU les montants budgétaires estimés nécessaires).

Le programme d'action dans son ensemble intègre deux autres sous-programmes:

- essais des systèmes énergétiques solaires
- gestion de l'énergie dans l'habitat

à mettre en oeuvre au Centre Commun de Recherche dans le cadre de son programme propre 39 millions d'ECUs sont prévus à ce sujet dans le budget du CCR pour la période 83-87.

L'exécution des programmes antérieurs a montré que l'action à frais partagés coordonnée avec les actions correspondantes du CCR et gérée sur la base d'une évaluation permanente des résultats par le personnel responsable de la Commission et par des experts extérieurs, constitue le moyen approprié pour mener à bien ce programme de recherche communautaire.